

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 15      **Présents :** 11      **Votants :** 13      **Absents :** 2      **Procurations :** 2

**Date de convocation :** 06/12/2022

**Date d'affichage :** 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

**Etaient présents :** Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

**Absents :** Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

**Représentés :** Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

## CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Délibération n°2022-77

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'enfouissement de lignes électriques et d'implantation de poste de transformation, ENEDIS doit procéder à des travaux :

Il a été convenu avec ENEDIS d'installer un poste de transformation et ses accessoires sur la parcelle communale cadastrées **A 1301**.

Il a été convenu avec ENEDIS des installations des lignes électriques souterraines sur la parcelle communale cadastrée **A 1301**.

En conséquence, il convient de signer une convention de servitude consentie à titre gratuit, au profit d'ENEDIS sur la parcelle citée ci-dessus, afin de définir précisément les modalités des travaux effectués ainsi que les droits et obligations de chaque partie

Monsieur Le Maire propose :

- D'autoriser la signature des conventions de servitude avec ENEDIS pour l'implantation du poste de transformation et l'enfouissement des lignes électriques.
- D'autoriser la signature des actes notariés correspondant dont les frais seront supportés par ENEDIS

Le conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Anne-Marie FRENEHARD



Fait à Nant, le 15 Décembre 2022,

Le Maire,  
Richard FIOL

